

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts jurassiens
<b>Band:</b>	55 [i.e. 56] (1985)
<b>Heft:</b>	5: Comment favoriser l'innovation?
 <b>Artikel:</b>	Un projet modeste qui provoque un étrange remue-ménage
<b>Autor:</b>	Ghelfi, Jean-Pierre
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-824289">https://doi.org/10.5169/seals-824289</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Un projet modeste qui provoque un étrange remue-ménage

par Jean-Pierre GHELFI, économiste-conseil de la FTMH



Si l'on vous dit d'un projet fédéral qu'il est «monstrueux, inadapté et inacceptable, contraire aux principes de l'économie de marché», vous penserez certainement qu'il s'agit de quelque chose d'essentiel qu'il est préférable de refuser pour ne pas remettre en cause les structures économiques de la Suisse. Si, en revanche, on vous dit que ce projet est d'importance secondaire et que son acceptation éventuelle ne changera pas grand-chose, et peut-être même rien du tout dans l'orientation de l'économie, vous accepterez sans doute d'en examiner le contenu, le pourquoi et le comment.

Le projet de «garantie contre les risques à l'innovation» (GRI), bientôt soumis au vote populaire, oscille entre ces deux pôles. Ses adversaires utilisent à son égard les qualificatifs rappelés plus haut, alors que je serais personnellement enclin à adopter l'autre attitude. Cette GRI est certainement utile pour aider, soutenir et encourager de nouveaux industriels, plus riches d'idées et de projets que d'argent, à tenter l'aventure des nouvelles technologies. Le financement envisagé (une dizaine de millions de francs par année pendant dix ans) est toutefois d'une telle modestie en comparaison des quelque 10 milliards de francs d'investissements faits chaque année par les entreprises existantes, qu'il ne peut ni maintenant ni demain exercer une action en profondeur sur le fonctionnement général de notre économie.

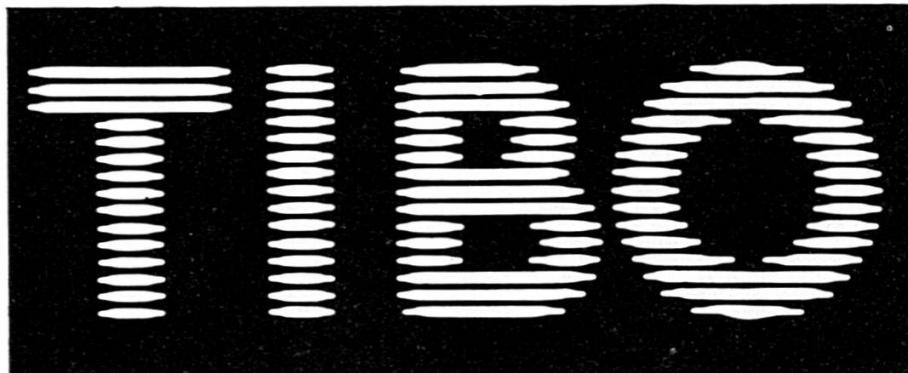
Si tel est le cas, certains lecteurs se demanderont pourquoi on fait une telle histoire autour de ce projet. La raison principale de tout ce remue-ménage me paraît découler du fait que les milieux économiques en ont fait une double affaire de principe :

- 1) Ils ne veulent pas d'un projet élaboré par des personnes qu'ils considèrent comme des interventionnistes – le conseiller fédéral Kurt Furgler et le directeur de l'office des questions conjoncturelles, Waldemar Jucker;
- 2) Ils refusent d'admettre que le système économique actuel pourrait comporter des failles ou des lacunes, aussi minimes soient-elles, qui nécessiteraient une quelconque forme d'encouragement à l'innovation industrielle.

## Le même psychodrame

Si quelque chose doit être fait dans ce domaine, disent ces mêmes milieux, il faut prendre des mesures qui touchent toutes les entreprises, par exemple en réduisant les impôts. Il leur importe peu de savoir que les sociétés suisses paient d'ores et déjà moins d'impôts que ce que vient de proposer le président Reagan pour les sociétés américaines (et qu'il présente pourtant comme une «révolution»), ni que le coût de cette réduction (baisse des rentrées fiscales) ne serait pas de quelques dizaines de millions de francs, mais plus vraisemblablement de plusieurs centaines de millions, sans avoir la certitude que l'innovation industrielle en bénéficierait vraiment.

## Informatique – Bureautique



Porrentruy – Delémont – La Chaux-de-Fonds  
Tél. 066 66 44 74

**à proximité:  
votre**

**BANQUE CANTONALE  
DU JURA** 

GARANTIE DE L'ETAT

Porrentruy, Delémont, Saignelégier  
Alle, Bassecourt, Boncourt, Courrendlin, Le Noirmont

par exemple...



**USM HALLER**

**Une conception judicieuse qui assure l'avenir.  
Un système d'ameublement aux possibilités  
presque illimitées. Idéal pour le bureau, les cabinets  
médicaux, les banques, l'appartement et...  
Assure aussi une grande flexibilité: du «sur mesure»  
aux multiples possibilités d'extension et de modifi-  
cations futures.**

# **HORN BUREAU**

Représentant officiel pour USM, ELAN, Comforto,  
Stoll-Giroflex, etc.

**Moutier  
Delémont**

**Tx 934 905  
Succursale**

**032 93 43 31  
066 22 83 83**

En dépit de ces observations, les septiques penseront qu'il doit malgré tout y avoir anguille sous roche pour que les opposants soient si virulents. Cela n'est pas forcément vrai. Lors de la présentation en 1978 du premier programme d'impulsions proposant en outre de créer une école suisse de logiciel, un centre pour le contrôle des composants électroniques et d'octroyer des crédits pour contribuer au développement de la montre électronique, les adversaires du projet, qui se recrutaient dans les mêmes milieux, n'avaient guère été moins véhéments. Dans leurs écrits, on trouvait déjà les termes de « faux, inutile, contraire à l'économie de marché », etc. Quelques années plus tard, ils admettaient cependant que ces mesures avaient été bénéfiques, de sorte que le deuxième programme d'impulsions, en 1982, passait presque comme une lettre à la poste devant les Chambres fédérales.

C'est au fond un peu le même psychodrame qui se joue maintenant avec la GRI. On lui attribue tous les noms d'oiseaux, comme si elle était porteuse de tous les péchés! Voilà pour le contexte général dans lequel se déroule le débat.

## **De cinquante à cent projets par an**

Quant au contenu du projet, son pourquoi et son comment, il suffit de se référer au texte du rapport du Conseil fédéral qui, sur ce point, n'est pas contesté: «*Ce sont surtout les petites et moyennes entreprises, fortement axées sur l'innovation, ou des entreprises désireuses de s'implanter dans de nouveaux domaines de la technologie, qui tombent dans des impasses d'ordre financier. Des problèmes de financement se posent aussi à des inventeurs et à des personnes désireuses d'entreprendre de manière indépendante de nouvelles pro-*

*ductions. Ces personnes en quête de crédits ont beaucoup plus de peine à avoir accès à l'offre de capitaux étant donné que le volume de capital-risque disponible est fortement réduit. Le groupe d'experts «capital-risque» a essayé d'estimer les besoins non couverts de financement de capital-risque en Suisse. En se fondant sur les réponses à un questionnaire, il a pu établir que, dans une trentaine à une cinquantaine de cas par an, des innovations considérées comme dignes d'être réalisées n'ont pu l'être faute des possibilités de financement nécessaires. Pour sa part, l'Association suisse des banquiers a donné un chiffre un peu plus élevé, à savoir à peu près une centaine de cas par an.»*

Le Conseil fédéral précise encore que «*certains milieux de l'économie ont eux-mêmes annoncé des besoins de capital-risque. De nombreuses entreprises, dans des lettres adressées au Département fédéral de l'économie publique, ont exposé les difficultés qu'elles éprouvent à se procurer un capital-risque. L'Association suisse des inventeurs et des détenteurs de brevets a adressé au Chef du département une requête dans laquelle elle insiste sur les difficultés de plus en plus grandes auxquelles se heurtent les inventeurs sur le plan du financement de leurs travaux et de la mise en valeur des résultats de ceux-ci. Des entreprises industrielles soutenues par la commission pour l'encouragement des recherches scientifiques (CERS) ont, à nombre de reprises, regretté que l'encouragement ait cessé de leur être accordé dès l'achèvement de la phase des recherches. On a insisté sur le fait que c'est précisément au cours de la phase de construction du prototype et du lot-pilote que l'on ressent les plus graves difficultés financières. Depuis l'ouverture de la procédure de consultation sur le projet de GRI, plus de 50 maisons*

*suisses disposant de projets concrets d'innovation se sont adressées au Département fédéral de l'économie publique et ont annoncé « à titre préalable » leurs projets en vue d'obtenir éventuellement une garantie.»*

## **Inverser la tendance**

Le mode de financement retenu ne présente pas de particularités, puisqu'il s'agit d'un système d'assurance souscrit par l'entreprise-innovateur qui sert de garantie pour l'institution qui prête de l'argent. Si le projet échoue, la GRI prend à sa charge le montant assuré. Si le projet réussit, l'entrepreneur-innovateur verse des primes qui alimentent le fonds de garantie.

Il est clair, pour conclure, qu'un tel projet s'écarte d'une économie de marché intégralement libre. La réalité est toutefois que cette liberté intégrale n'existe pas, qu'elle n'a jamais existé et qu'en fait personne ne la veut. Il existe des dizaines de lois qui réglementent les libertés économiques, généralement pour les restreindre ou les soumettre à autorisation et contrôle.

Dans le domaine restreint qui nous intéresse ici, des dispositions comme la LIM (loi sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne), l'arrêté Bonny (aide aux régions dont l'économie est menacée), le financement public du

CSEM (centre suisse d'électronique et de microtechnique), les crédits pour le CERS (150 millions de francs viennent d'être votés pour les six prochaines années), ainsi que les programmes d'impulsions dont nous avons déjà parlé, créent des distorsions entre les entreprises qui peuvent bénéficier de tels crédits ou études et celles dont les activités se déplient dans d'autres domaines, sans parler de la garantie contre les risques à l'exportation (GRE) pour laquelle la Confédération a accordé des « avances » pour environ un demi-milliard de francs.

Le vrai problème n'est cependant pas tant que les entreprises suisses soient sur un pied d'égalité entre elles, mais qu'elles le soient toutes autant que possible par rapport à leurs concurrents étrangers. Et ne pas se donner – très modestement – les mêmes moyens que les autres pays pratiquent sur une large échelle, c'est prendre le risque de continuer d'accumuler des retards.

Il est certain que la GRI à elle seule ne suffira pas pour inverser la tendance actuelle, marquée par une insuffisance d'innovation industrielle. Mais combinée aux autres mesures que nous avons rappelées, elle peut contribuer à déclencher les déclics industriels et innovateurs dont nous avons besoin.

J.-P. G.